

BUREAUX - RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23 .
Un an. 44 .

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr
Six mois. 27 .
Un an. 51 .ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Péghin, libraire, rue Grande-Chaussée
A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bulier et C^o place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 21 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Cette observation faite, on doit également remarquer, en lisant la liste des votants publiée par le *Journal officiel*, que tous les chefs et soldats des partis ont mis à l'écart d'un commun accord toute discipline politique et se sont rangés dans l'un ou l'autre camp, selon leurs convictions personnelles sur une difficulté spéciale. Quelques noms pris au hasard prouvent bien fondé de cette remarque. Ont voté avec la minorité : MM. de Broglie, de Goulard, Benoist-d'Azy, Baze, Dupanloup, Littré, Jules Ferry, colonel Denfert, Tamisier, Vautrain. Ont voté, au contraire, avec la majorité : MM. Bocher, J. Brame, Buffet, général Chanzy, de Chaudordy, Daru, Duvergier de Hauranne, Kolb-Bernard, Magne, de Lavergne Raudot, Léon Say.

La proposition Féray a été adoptée par 367 voix contre 297; se sont abstenus : MM. Thiers, le duc d'Aumale, MM. Denfert, Hamport et Vautrain. Le prince de Joinville, qui s'était abstenu au premier vote, a voté avec la minorité au second. Les deux représentants de la maison d'Orléans ont donc obéi, eux aussi, à leurs préférences personnelles pour ou contre le principe de l'impôt sur les matières premières.

Cependant, malgré ces considérations qui n'auraient pas dû lui échapper, M. Thiers a donné sa démission... Hatons-nous d'ajouter qu'il s'est empressé de la reprendre, pour la redonner à la prochaine occasion, puis la reprendre encore, jusqu'à ce que l'Assemblée se fatigue enfin de ce jeu puéril et mesquin.

Voici les dépêches que nous transmettent nos correspondants; elles renseigneront le lecteur sur les incidents de la journée parlementaire d'hier :

Versailles, 20 janvier, 10 h. 20 m. Hier soir, dans la réunion de la rue des Réservoirs et du centre droit, l'idée prédominante était que le dissentiment étant purement économique et ne touchant en rien à la politique, l'Assemblée devait refuser d'accepter la démission de M. Thiers.

On pense qu'un ordre du jour dans ce sens sera présenté aujourd'hui à l'As-

ssemblée et adopté à une très grande majorité.

Les présidents et les secrétaires des diverses réunions parlementaires réunis actuellement examinent le moyen d'amener un arrangement.

HAVAS.
Versailles, 20 janvier, midi.

Le conseil des ministres s'est réuni à dix heures du matin.

On assure que M. Thiers enverrait aujourd'hui un message à l'Assemblée donnant sa démission.

Grande émotion. — HAVAS.
Versailles, 20 janvier, 4 h. 8 m. du soir.

Il est donné lecture à l'Assemblée d'un message de M. Thiers, annonçant qu'il donne sa démission de président. Il transmet aussi celle des ministres.

M. Batbie, au nom de la droite et du centre droit, vient expliquer que le vote d'hier n'a pas été un vote de défiance. Il demande que l'Assemblée réunisse ses bureaux afin de nommer une commission qui tentera une conciliation pour amener M. Thiers à renoncer à sa démission.

Dans le cas où elle échouerait, la commission recherchera ensuite quelles mesures il y a à prendre.

Il règne une vive excitation dans l'Assemblée.

La gauche et le centre gauche paraissent vouloir que la résolution soit prise en séance publique.

HAVAS.
Versailles, 20 janvier, 5 h. 10 soir.

A l'Assemblée, après l'échange de quelques observations entre MM. Desseilligny et Kerdrel relativement à la situation, les signataires de tous les ordres du jour présentés finissent par se rallier à l'ordre du jour présenté par M. Batbie, portant :

Considérant que l'Assemblée, par son vote d'hier, s'est bornée à se réserver une question économique et que son vote, à aucun titre, ne peut être regardé comme un acte de défiance ou d'hostilité et ne saurait impliquer un refus du concours qu'elle a toujours donné au gouvernement, l'Assemblée fait un nouvel appel au patriotisme du président de la République et refuse sa démission.

L'Assemblée, par assis et levé, adopte unanimement, moins quelques membres, cet ordre du jour.

Le président annonce qu'il va transmettre au président de la République le vote de l'Assemblée.

La séance est suspendue. HAVAS.
Versailles, 20 janv. 6 h. 40 m. du s.

L'Assemblée vient de reprendre sa séance :

M. Benoit d'Azy annonce le résultat de l'entrevue de la députation avec M. Thiers.

Le président de la République, profondément touché de la démarche de l'Assemblée, dit qu'il n'avait éprouvé ni susceptibilité ni irritation dans la discussion. Il voulait seulement exprimer sa conviction. En présence du désir de l'Assemblée, il lui est impossible de ne pas consacrer le peu de forces qui lui restent au service de la Chambre et du pays.

M. Benoit d'Azy ajoute que la démission est retirée de fait.

La séance est levée. HAVAS.

On dément formellement le bruit de désordres à Marseille. Les mesures militaires prises dans cette ville sont de pure précaution.

Aucun désordre n'est signalé nulle part.

Les journaux anglais s'occupent depuis quelque temps des Indes-Orientales, dont la situation leur paraît peu rassurante. Le *Globe* a reproduit un mémoire de lord Napier, commandant en chef des forces militaires de ces vastes colonies, qui proteste contre les économies que le gouvernement se propose d'introduire dans l'organisation de l'armée indienne et notamment dans l'armée de l'artillerie. Il résulte des renseignements de lord Napier qu'il prévoyait, dans un avenir peu éloigné, une nouvelle et terrible insurrection, dont les préparatifs se faisaient remarquer surtout dans le pays des Mahrattes. Ces prévisions n'ont pas tardé à se réaliser, on le sait, car un télégramme de Calcutta nous a annoncé que la tribu de Rookas s'est insurgée près de Loodia et qu'elle a attaqué un fort; la prompt arrivée de troupes a suffi pour vaincre les révoltés et comprimer cette première tentative d'insurrection armée, mais le mal existe.

Voici la lettre par laquelle M. Thiers avait annoncé sa démission, au président de l'Assemblée nationale :

« Monsieur le Président,
Je vous prie de vouloir bien transmettre à l'Assemblée ma démission de Président de la République.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que, jusqu'à mon remplacement, je veillerai au soin des affaires avec mon zèle accoutumé. J'espère, toutefois, que l'Assemblée comprendra qu'il faut prolonger le moins possible la vacance du pouvoir.

« Les ministres m'ont remis leur démission, j'ai dû l'accepter. Ils continueront avec la plus grande application à s'occuper de leurs ministères respectifs jusqu'à leur remplacement.

« Versailles, 20 janvier 1872. »

Voici le procès-verbal de la seconde séance des délégués des principaux centres commerciaux et industriels de France, tenue à Versailles le 19 janvier 1872 :

Le bureau se constitue ainsi :
Président, M. Féray, d'Esconne, député; vice-président, M. Aubé, président de la chambre de commerce d'Elbeuf; secrétaires, MM. Paul Scrépel, négociant à Roubaix; et Grossard, négociant à Bordeaux.

M. le président résume la séance d'hier et propose, pour gagner du temps, de ne pas faire donner lecture du procès-verbal, qui a paru, du reste, dans le *Journal des Débats* de ce jour.

Il expose ensuite qu'il faut porter à la tribune de l'Assemblée nationale une proposition prouvant que le commerce veut faire des sacrifices. Il dit qu'on pourrait proposer 1 fr. pour 1,000 fr. sur les transactions, à commencer par 1871; de cette façon, le gouvernement aurait de l'argent immédiatement et on verrait par le produit de cet impôt si les allégations de M. Thiers sont erronées ou non; car M. le Président de la Répu-

blique prétend qu'il ne rapporterait qu'une somme insuffisante.

M. Chéguillaume, député, dit que ce chiffre de 1 fr. pour 1,000 pourra arriver à donner les 160 millions demandés, mais que le gouvernement le contestera. Il est donc nécessaire que l'industrie et le commerce déclarent qu'ils sont prêts à donner 2 ou 3 pour 1,000 si c'était nécessaire. L'orateur qui prendra la parole à l'Assemblée nationale doit être autorisé à faire cette déclaration. Les patrons, ajoute-t-il, qui savent faire des sacrifices pour leurs ouvriers dans des moments de misère, ne reculeront pas devant ce sacrifice pour sauver leur industrie et le salaire de leurs ouvriers, compromis par le projet de loi sur les matières premières.

M. Funck produit une protestation du commerce de Roubaix appuyée par plus de 100 signataires qui acceptent tout impôt, sauf celui sur les matières premières.

M. Aubé déclare, au nom de la chambre de commerce d'Elbeuf, qu'il signera dans le sens de la protestation de Roubaix.

La chambre de commerce de Louviers adhère aussi.

M. Balsan, député, propose qu'en considération des différences de bénéfices résultant des divers genres d'industrie, une commission soit nommée pour répartir équitablement les 160 millions que le commerce prend à sa charge.

M. Flotard, député, demande que la réunion se rallie à la déclaration de la chambre syndicale de Paris.

M. Joubert, député, demande de l'unité dans la proposition à soumettre à l'Assemblée Nationale. Il ne faut pas trop de détails, dit-il, et ne scindez pas votre projet.

M. Brun, député, dit qu'il ne faut pas se faire illusion, qu'il est nécessaire d'apporter un argument qui rallie les diverses opinions de la Chambre. Il y a un groupe dans l'Assemblée Nationale qui dit encore que l'industrie ne veut pas payer; la Chambre est fatiguée, et il est temps d'apporter un projet. Il faut en finir et déclarer hautement que le commerce prend à sa charge les 160 millions demandés par le gouvernement. Il veut bien être l'avocat des délégués des villes de commerce, mais il lui faut un argument pour mettre fin à la discussion. Il est indispensable que la proposition à faire soit simple, indiscutable quant à son résultat, ou, dit-il, nous serons battus. Il soumet le projet suivant :

« Art. 1^{er}. Un droit de 1 fr. par 1,000 sera perçu chaque année sur le chiffre d'affaires que chaque patenté aura faites l'année précédente.

« Art. 2. Pour 1872, la base sera prise sur 1871.

« Art. 3. Les contribuables seront tenus de faire leur déclaration d'ici au 15 février 1872; en cas de contestation, les agents du fisc auront le droit de contrôler l'exactitude des déclarations,

« Art. 4. Un droit sera payé sur l'année 871 avant la fin de mars. »

Un délégué fait observer que si le mode proposé est contesté ou déclaré

insuffisant, il faut autoriser notre défenseur à aller plus loin et jusqu'à un quantum qu'il faudrait déterminer.

M. Balsan, député et industriel, donne lecture de la proposition suivante, et prie la réunion de la voter :

« Le gouvernement demande, comme impôt de guerre, aux matières et aux textiles une somme de 165 millions;

« Les industriels et commerçants soussignés, délégués des principales villes de commerce de France, désireux de payer leur dette à la patrie, mais tenant à ce que le mouvement industriel et commercial, si nécessaire à la prospérité nationale, ne soit pas arrêté, déclarent que l'industrie et le commerce sont prêts à payer cette somme de 165 millions, au moyen d'un impôt sur le chiffre de leurs transactions, impôt à déterminer par une commission parlementaire nommée à cet effet. »

M. Ducuing, député, désire que cette proposition soit adoptée par l'Assemblée, mais il croit que M. Thiers dira qu'elle ne peut être prise au sérieux. Il est d'avis qu'il vaut mieux pousser la Chambre à voter sur le principe, de façon que sion négociait plus tard avec les Anglais, la possibilité d'un retour aux droits serait écartée.

M. Balsan dit que, en supposant que la Chambre admette le principe des droits; il serait impossible d'en commencer la perception avant 1873. Ceci posé, le gouvernement ne peut se refuser à essayer le système d'impôt que nous proposons pour l'année courante, et s'il ne produit que peu de chose, comme le prétend M. Thiers, alors on appliquera les droits et on n'aura pas perdu de temps.

M. Joubert pense que le gouvernement demandera l'adoption du principe et des tarifs, sauf à revenir sur les chiffres de ces tarifs qui ne seraient pas suffisamment compensateurs. Ce serait un grand malheur pour notre cause.

M. Cottin, député, combat la proposition de M. Balsan. Il trouve que ce projet étant inquisitorial sera rejeté, la Chambre s'étant prononcée dans ce sens lors du vote de l'impôt sur le revenu.

M. Joubert dit que personne ne redoute de faire connaître son chiffre d'affaires, et qu'il y a une grande différence entre cette déclaration et celle qui porterait sur les bénéfices.

M. Aubé appuie vivement l'opinion de M. Joubert. La déclaration du chiffre d'affaires ne froissera personne.

Sur la demande de M. le président, M. Lucien Brun, député, relit le projet de M. Balsan.

Après la lecture, ce projet est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Dix-huit députés le signent, et M. Lucien Brun se charge de le présenter et de le défendre à la tribune de l'Assemblée nationale.

La séance est levée.

Le secrétaire,
PAUL SCRÉPEL.